

Les agents de nationalité étrangère détachés des entreprises mères ou dans le cadre de projets de partenariat ou de coopération entre des sociétés tunisiennes et d'autres entreprises étrangères

### Les pièces à fournir pour l'établissement

1. Contrat de travail signé par l'employeur et l'employé.
2. Copie de la déclaration d'investissement de l'APII - ONTT - APIA - CEPEX ou carte de commerçant
3. Copie d'Immatriculation Fiscale (code T.V.A).
4. Copie de la dernière déclaration trimestrielle de la CNSS pour les employés de la société.
5. Lettre de détachement de la société mère sise à l'étranger.
6. Copie du Passeport.
7. Copies des références professionnelles ou des diplômes.
8. 2 timbres fiscaux de 05 dinars chacun.